

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120627-26-DIV

REPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION M4 ET M14

M. BEDECARRAX indique que lors de sa création au 1^{er} janvier 2003, la Communauté de Communes avait repris le logiciel comptable de la ville d'Oloron et ce pour notamment faciliter le transfert des données afférentes.

Aujourd'hui ce produit ne répond plus aux attentes des collectivités et plus particulièrement, il ne permet pas la traduction pourtant obligatoire des engagements comptables.

Par ailleurs, afin d'améliorer le lien comptable entre les différents services de la communauté de communes et le service central de la comptabilité, notre collectivité a entrepris une démarche de mise en place d'unités comptables qui devrait être effective au 1^{er} janvier 2013.

C'est dans ce contexte que la CCPO et la ville d'Oloron ont lancé une consultation commune (procédure adaptée) dont la limite de dépôt des candidatures était fixée au 11 juin dernier. Les 2

principaux prestataires du domaine ont répondu, à savoir les sociétés CIRIL et CEGID, et après analyse rigoureuse des offres, elles seront auditionnées au début du mois de juillet.

D'un point de vue comptable, la CCPO avait réservé au budget primitif 2012, section investissement (compte 2051 « Concessions et droits similaires ») une enveloppe de 30 000 € pour permettre l'acquisition de ce logiciel (uniquement pour notre entité).

La consultation commune doit nous conduire à une économie financière certaine et il nous appartient de mettre en place la procédure suivante :

- Prévoir une somme complémentaire de 20 000 € au Budget supplémentaire, compensée par une recette équivalente de la ville
- Inscrire le remboursement de la ville d'Oloron (50 % du coût) qui se traduira dans une convention entre les 2 collectivités qui définira notamment les règles de récupération de la TVA.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'acquisition commune d'un logiciel comptable au sein de la CCPO et de la ville d'Oloron
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat retenu
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT